



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 26-Mar-2020

Date de révision : 26-Mar-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Leopard**

Autres moyens d'identification

FDS N° ADAMA-303

Numéro(s) d'enregistrement 33715 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide.

Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC : 1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International). Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez PROPHARMA Groupe : 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-LPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Liquide ambré

État physique : Liquide

Odeur : Faible

Classification

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 3 - (H316)

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une sévère irritation des yeux

Provoque une légère irritation cutanée



Conseils de prudence - Prévention

Tenir hors de portée des enfants

Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Quizalofop-p-éthyl	100646-51-3	9-12
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques,> 1% naphthalène	Propriétaire	78-88
2-éthylhexanol	104-76-7	<2

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications de produit

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (montrez si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité). Secouriste: Faites attention à l'autoprotection.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Consultez un médecin si nécessaire.

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrez la respiration artificielle. Appeler un médecin

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

Auto-protection de la Secouriste

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes au médecin**

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et à l'environnement environnant

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit

Matière combustible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
Pour les intervenants d'urgence	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Pour les petits déversements, absorber avec du sable, de l'argile ou un autre absorbant inerte. Placer dans des contenants appropriés pour l'élimination. Pour les déversements importants: récupérer le produit gratuit. Digue pour élimination ultérieure. Absorber avec une matière inerte, puis placer dans un contenant approprié pour les déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation. Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Protéger du gel. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé, mais pas en dessous de 0 ° C / 32 ° F. Garder sous clef. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur
---------------------------------	--

excessive. N'utilisez pas de récipients pour aliments ou boissons pour le mélange ou le stockage. Conserver à l'écart des engrais, des semences, des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

Matières incompatibles Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver le récipient bien fermé. Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Protection de la peau et du corps Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. De plus porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement; et porter un chapeau pendant l'application. Une combinaison, des gants, des lunettes de protection et un chapeau ne sont pas requis dans les cabines ou cockpits fermées pendant l'application.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Faible
Aspect	Liquide ambré	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6,0 - 7,5	(1% Solution)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point d'éclair	96,5°C / 205,7°F	Coupe fermée Pensky-Martens
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - N'est pas applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	0,965 – 1,065 Kg/L	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	

Coefficient de répartition	Voir section 12 pour plus d'informations
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Propriétés explosives	Pas un explosif
Propriétés comburantes	Pas un oxydant

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

Matières incompatibles

Pas disponible

Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Quizalofop-p-éthyl 100646-51-3	= 1182 mg/kg (Rat)	-	-
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène	> 6000 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Lapin)	> 8500 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-éthylhexanol 104-76-7	= 3730 mg/kg (Rat)	= 1980 mg/kg (Lapin)	> 227 ppm (Rat) 6 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.
------------------	--

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité	Non cancérogène.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Mesures numériques de la toxicité

DL50 orale aiguë (Rat) : >5,000 mg/kg

LD50 cutanée aiguë (Lapin) : >4,000 mg/kg

CL50 d'inhalation aiguë (Rat) : >5 mg/L (4-hr)

Irritation de l'œil : Irritant

Irritation cutanée : Légèrement irritant

Sensibilisation cutanée : Pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène		2200: 96 h Pimephales promelas mg/L CL50	2.6: 96 h Chaetogammarus marinus mg/L CL50
2-éthylhexanol 104-76-7	11.5: 72 h Desmodosmus subspicatus mg/L CE50	29.7: 96 h Pimephales promelas mg/L CL50 statique 10.0 - 33.0: 96 h Lepomis macrochirus mg/L CL50 statique 32 - 37: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 statique 7.5: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L CL50 27 - 29.5: 96 h Pimephales promelas mg/L CL50 s'écouler à travers	39: 48 h Daphnia magna mg/L CE50

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Pas disponible.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
2-éthylhexanol 104-76-7	3.1

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Pour obtenir des informations sur l'élimination des produits inutilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquez avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Emballages contaminés

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Remarque : S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y

compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Quizalofop-p-éthyl, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui 49 CFR §171.4 Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac (119 Gal, 450 Litres).

IATA

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Quizalofop-p-éthyl, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Quizalofop-p-éthyl, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

TMD

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Quizalofop-p-éthyl, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, > 1% naphthalène)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	Statut d'inventaire TSCA	LIS/LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Quizalofop-p-ethyl		ACTIVE					X		
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, >1% naphthalene	X	ACTIVE	X	X		X	X	X	X
2-Ethylhexanol	X	ACTIVE	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de

l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux:

Ce produit a été classé selon la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) modifiée et les critères de danger du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD); la fiche de données de sécurité contient toute l'information prescrite par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux:

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la Loi et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Règlements fédéraux aux États-Unis

N'est pas applicable

Règlements d'état aux États-Unis

N'est pas applicable

Numéro d'enregistrement de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33715

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

Lire l'étiquette et le la brochure ci-joint avant l'utilisation.

Garder hors de la portée des enfants.

ATTENTION - POISON

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

Éléments d'information dangereux	LPA	FDS
Mention(s) d'avertissement	Danger – Corrosif Pour Les Yeux	Avertissement
Pictogramme(s)		
Mention(s) de danger		
Toxicité aiguë - Cutanée	Pas disponible	H316 - Provoque une légère irritation cutanée
Toxicité aiguë - Orale	Pas disponible	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Toxicité aiguë - Inhalation	Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.	
Irritation de l'œil	Pas disponible	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Pas disponible	Pas un sensibilisant cutané

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Instabilité Non déterminé	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité Non déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Voir Section 8

Date d'émission : 26-Mar-2020
Date de révision : 26-Mar-2020
Note de révision: New

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, ne requiert pas de FDS aux termes du SIMDUT. La présente FDS fait état des risques et des dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FDS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Fin de la fiche de données de sécurité